

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

29 juin 1906

N° 5045/86

A

M. Haidelet

Scharbeek

OBJET :

ANNEXE

Expédié le

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, du tableau

qui fait l'objet de votre lettre

du 26 courant adressée à M. Lyman qui veut se nous la communiquer. Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,

à votre disposition, pourra

être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du

Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance

de notre considération distinguée.

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

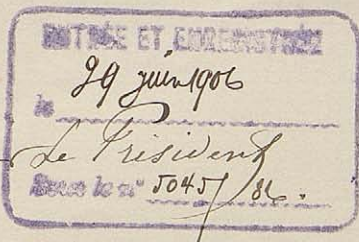
Le Secrétaire,

G. S. Nous apprenons seulement maintenant par votre lettre à notre collègue M. Lyman, [votre adresse] et qu'il veut bien nous communiquer. Nous n'avons pu, pour ce motif, vous expédier plus tôt la présente.

Je soussigné déclare pour la
présente avoir reçu le tableau paysage
Hobbema que j'avais déposé au Musée
Royal ~~aux~~ du Musée n° 9.
Bruxelles le 2 juillet 1906

Waidet

*Je ne sais
rien de cette affaire*



Monsieur Le Président

Il y a dix mois que je vous
ai remis un tableau paysag.
J'obtiens pour être présenté à Messieurs
les membres de la Commission des Beaux-
Arts, je désirerais savoir Monsieur
le Président si la Commission n'a
pas encore donné son appréciation
sur dit Tableau ou pour quand
elle aura lieu, un mot de réponse
s'il est plait me serait bien agréable
Veuillez je vous prie agréer mes
Sincères Salutations

Alban Beck 26 juin 1906

Rue Tondel 18.

Waidst